ID: 974-219740149-20220927-DCM104_2022-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS **SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du mardi 27 septembre 2022

Délibération n°104

Equipements de la Commune dans le cadre du schéma régional d'aménagement et de développement sportif plan de financement.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 21 septembre 2022, affranchie le 21 septembre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

	Absents r			
Présents	Absents	Procuration donnée à	Absents	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Leila OULAMA ⁵ M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Jean Pascal MANGUE Mme Françoise GASTRIN Mme Kelly BELLO M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN M. Olivier LAMBERT ³	Mme Ludivine IMACHE Mme Julie DIJOUX M. Romain GIGANT ² M. Jean François PAYET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA ³	Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Jérémy TURPIN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Claudie TECHER Mme Juliana M'DOIHOMA Mme Linda MANENT Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Olivier LAMBERT	M. Claude HOARAU Mme Ida HAMOT- RICHAUVET M. Roger ARTHEMISE¹ M. Philippe RANGAMA Mme Florence HOARAU ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET¹ M. Louis Bertrand GRONDIN¹ M. Cyrille HAMILCARO¹ Mme Raïssa MAILLOT	

Ont quitté la salle avant la mise au vote de la délibération n°90

² Procuration délibérations n° 90, 91, 92, 93

³ A quitté momentanément la salle lors des délibérations n° 99, 100, 101, 102

⁴ A quitté la salle à partir de la délibération n° 104 ⁵ N'a pas pris part au vote de la délibération n° 114 concernant l'Association Saint-Louis Phoenix Volley

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le



ID: 974-219740149-20220927-DCM104_2022-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jérémy TURPIN a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseiller	Conseillers	Conseillers	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
	s présents	absents et représentés	absents de la salle lors du vote		Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n° 90 à 98	26	9		7	35	0	0
Pour les délibérations n°99 à 102	26	9	2		33	0	0
Pour la délibération n° 103	26	9			35	0	0
Pour les délibérations n° 104 à 113	25	9			34	0	0
Pour la délibération n° 114	25	9		1	33	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,

Juliana M'DOIHOMA

REUNION

Publié le

ID: 974-219740149-20220927-DCM104_2022-DE



Séance du 27 septembre 2022 Délibération n°104

Pôle Proximité et Citoyenneté

EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT SPORTIF PLAN DE FINANCEMENT

Direction de l'Épanouissement Humain

I. RAPPORT DE PRESENTATION

La Maire rappelle à l'assemblée que sur le territoire de la commune, les équipements sportifs aux abords des lycées sont mis à disposition de la commune par La Région Réunion. Il s'agit des complexes sportifs des lycées :

- Victor Schoelcher,
- Roches Maigres,
- Jean Joly.

Conformément aux orientations du schéma régional d'aménagement et de développement sportif, le Conseil Régional intervient financièrement en faveur des projets de création et de rénovation d'infrastructures sportives communales relevant des domaines prioritaires suivants :

- 1. Les équipements d'intérêt régional
- 2. Les équipements liés aux lycées
- 3. Les équipements liés aux disciplines prioritaires (athlétisme, gymnastique, natation)
- 4. Les petits équipements des petites Communes de l'Île (- de 8 000 habitants depuis 1995)

Souhaitant garantir le bon état des équipements et améliorer l'offre et la pratique des activités sur les différents sites sportifs de la commune, la collectivité souhaiterait s'équiper de matériel pour entretenir les sites sportifs mis à disposition, et s'équiper de matériels nouveaux pour les actions d'animations en faveur des jeunes.

Il est envisagé de soumettre à ce financement de la Région Réunion au titre du programme 2022, les opérations suivantes :

- Acquisition de deux espaces multisport gonflables pour les animations sur les plateaux sportifs et dans les quartiers éloignés : 30 000 € TTC
- Acquisition de deux HOME BALL pour les animations des jeunes (matériels mobiles): 12 000 € TTC
- Acquisition et installation d'un tableau d'affichage règlementaire pour le gymnase
 Jean JOLY : 8 000 € TTC
- Dépigeonnage et mise en place de protection contre les pigeons du gymnase Jean Joly : 10 000 € TTC

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le

ID: 974-219740149-20220927-DCM104_2022-DE

Le coût total des matériels à acquérir est estimé à 60 000 € TTC. Cette opération peut bénéficier d'une participation financière de la REGION REUNION à hauteur de 80% du coût total H.T

Le plan de financement s'établira comme suit :

Montant Matériel HT	Subvention Région HT	Part communal HT	TVA (à charge de la commune)	Montant TTC
55 299.53 €	40 000 €	15 299.53	4 700.47	60 000 €
100	72.33%	27.66 %		

II. <u>DELIBERATION</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que ces acquisitions permettront de conserver et d'améliorer l'état des équipements sportifs de la commune, ainsi que d'étoffer notre offre,

Considérant que la collectivité a pu bénéficier de cette aide Régionale en 2021 ;

Monsieur Eric FONTAINE a quitté la salle des délibérations.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;

<u>Article 2</u>: de valider la demande de subvention à la région pour l'acquisition de matériels conformément au plan de financement susvisé ;

<u>Article 3</u>: de donner tous pouvoirs à Madame le Maire ou à son élu(e) délégué(e) pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote: 34 pour

La Maire,

REUNION

Juliana M'DOIHOMA

Le présent document est certifié exécutoire Etant transmis en Sous-Préfecture le Et publié le